

Date de dépôt : 29 septembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Simone de Montmollin, Céline Zuber-Roy, Beatriz de Candolle, Jean Romain, Yvan Zweifel, Vincent Subilia, Murat Julian Alder, Raymond Wicky, Jacques Béné, Pierre Conne, Pierre Nicollier, Alexandre de Senarclens, Cyril Aellen, Sylvie Jay, Patrick Saudan, Rolin Wavre, Véronique Kämpfen, Serge Hiltpold, Fabienne Monbaron, Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Delphine Bachmann, Olivier Baud, Jocelyne Haller : Pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 novembre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance de maintenir une production agricole indigène pour l'approvisionnement de la population;*
- l'évolution climatique modifiant les conditions de production végétale;*
- la nécessité de prendre des mesures permettant d'adapter les cultures à ces nouvelles conditions;*
- la nécessité d'adapter les méthodes de productions agricoles pour tenir compte de l'évolution des connaissances en matière environnementale;*
- les besoins particuliers en recherche et développement permettant de mettre en œuvre les plans de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle locale;*
- l'importance des besoins en matière d'enseignement qui en découle;*

- *la place qu'occupent les cultures spéciales (maraîchère, fruitière, horticole) à Genève et en Suisse romande;*
- *la nécessité d'assurer une formation tertiaire complète dans ces domaines;*
- *l'absence de formation tertiaire spécifiquement dédiée aux cultures spéciales en Suisse,*

invite le Conseil d'Etat

- *à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA en renforçant l'axe de formation lié à la production alimentaire spécifique aux cultures spéciales;*
- *dans cet objectif, à doter la filière bachelor en agronomie d'infrastructures permettant un enseignement dynamique de la production horticole, maraîchère et fruitière en site propre, comme c'est le cas pour le centre de formation professionnelle de Lullier (CFPne);*
- *à étudier la possibilité d'attribuer à l'HEPIA des surfaces de production adaptées aux besoins de la recherche et de l'enseignement, permettant de mener des essais agronomiques sur site.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) est l'une des 6 écoles de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Genève et que cette dernière est partie de la HES-SO conformément à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, du 26 mai 2011 (CHES-SO; rs/GE C 1 27). Elle dispense un enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la mise en pratique et qui s'inscrit prioritairement dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ses formations sont sanctionnées par un diplôme de bachelor et de master HES-SO. L'offre comprend également des études postgrades et du perfectionnement professionnel. La HES-SO réalise des projets de recherche appliquée et de développement dont elle intègre les résultats à ses enseignements. Elle fournit des prestations à des tiers et assure les échanges avec les milieux de la pratique. Elle encourage également le transfert des connaissances et des technologies. Elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au profit des étudiantes et étudiants et de la société. Dans l'accomplissement de ses missions, elle veille à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable. Ses différentes filières d'études et ses recherches se déclinent en 6 domaines dont celui de l'ingénierie et architecture dont dépend l'HEPIA.

La filière agronomie de la HES-SO sise à l'HEPIA s'inscrit en complémentarité à un autre site la dispensant en Suisse alémanique, soit la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL à Zollikofen. Ainsi, la filière agronomie de la HES-SO/HEPIA ne traite donc pas des grandes cultures mais bien des cultures spéciales et vivrières, de la gestion des sols et des problématiques environnementales en lien avec les sols et la production (lutte biologique notamment). Ainsi, à elles deux, ces formations couvrent l'entier du champ des professions agronomiques suisses.

Par ailleurs, les étudiantes et étudiants porteurs d'un bachelor de l'HEPIA ont accès à d'autres filières en Suisse notamment au master in Life Sciences de la HES-SO (gestion des ressources naturelles).

Conformément à la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève, du 29 août 2013 (LHES-SO-GE; rs/GE C 1 26), la haute école s'organise elle-même, fixe notamment ses priorités et ses modalités d'action dans le respect du cadre normatif fédéral, intercantonal et cantonal. L'élaboration de ses plans d'études relève donc de son autonomie. Par ailleurs, selon la convention d'objectifs 2021-24 signée par l'ensemble des

représentants cantonaux de la HES-SO, cette dernière doit garantir que les domaines révisent et mettent à jour de manière régulière les plans d'études cadres (PEC) en collaboration avec les milieux professionnels. La dernière grande adaptation du programme de formation date de 2012. Le plan actuel est en cours de révision complète, conformément à la décision du Conseil de domaine ingénierie et architecture, de réactualiser les plans d'études cadres (PEC) de toutes ses filières. La mise en application du PEC de la filière agronomie est prévue pour la rentrée 2023.

Dans le cadre des cours dispensés dans la filière, les cultures spéciales et horticoles sont traitées proportionnellement aux besoins des compétences des ingénieurs et ingénieurs agronomes formés à la HES-SO. Celle-ci doit, pour satisfaire aux besoins du marché et garantir une employabilité de ses diplômés, offrir un cursus complet traitant notamment de ces problématiques puisque les productions spéciales et notamment maraîchères sont largement présentes dans la région genevoise. Une certaine marge de manœuvre dans la répartition des branches d'études est néanmoins possible et c'est ce que l'HEPIA a déjà mis en œuvre en ouvrant un poste de professeur – en remplacement de celui d'un maître d'enseignement – dans le domaine de la production maraîchère. Il est également important de retenir que tous les cours de base ou plus spécialisés (p. ex. pathologies végétales, ravageurs, pédologie, etc.) permettent notamment l'acquisition des compétences nécessaires à la maîtrise des différentes productions spéciales et horticoles.

Concernant le volet recherche appliquée et développement (Ra&D), la vocation de la filière agronomie est le développement de compétences globales et transversales pour la production alimentaire durable, notamment dans le domaine des cultures spéciales et la protection des sols et des végétaux.

En sus de la plus-value escomptée dans la formation, l'engagement d'une professeure en productions maraîchères permet de répondre, dans le cadre de projets de Ra&D, aux défis et problématiques rencontrés par les acteurs locaux, régionaux et nationaux. L'objectif de l'HEPIA à plus long terme est d'ailleurs la création d'un pôle d'excellence en culture maraîchère.

Si les infrastructures existantes, sises sur le site de Lullier, sont jugées plutôt très bonnes par leurs usagers et permettent des recherches de pointe (équipements scientifiques de pointe et chambres climatiques modernes, important laboratoire des sols actuellement en rénovation), elles restent toutefois moins bien dotées en diversité et surface en comparaison nationale et internationale, ce qui a pour conséquence que certains autres domaines (par exemple l'entomologie) ont des espaces plus restreints.

En outre, le Conseil d'Etat a priorisé dans son plan décennal des investissements 2021-2030 (PDI), la transformation du bâtiment Edmond Vaucher dont la vétusté ne permet plus des conditions d'utilisation adéquates. Suite à l'étude de faisabilité, le projet de loi pour un crédit d'étude sera déposé courant de l'automne 2021.

Il s'avère en outre que l'HEPIA ne bénéficie pas de terrains ouverts et que ses surfaces de serres sont limitées. Or, afin de satisfaire aux besoins de la profession dans le domaine des cultures maraîchères et cultures spéciales, il est indispensable pour l'HEPIA de pouvoir expérimenter sur des surfaces agricoles (serres et plein champ). Quelques tentatives infructueuses de recherche de terrains agricoles environnants ces dernières années ont finalement mené les réflexions sur le site de Lullier, où deux écoles, à savoir le Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPne) et l'HEPIA constituent un pôle de compétences romand au service des métiers de la terre, de la nature et du paysage. Le site, qui s'étend sur 34 hectares, présente également plusieurs avantages en terme de proximité des activités et de coûts liés au système d'arrosage, indispensable pour les types d'essais qu'effectuent l'HEPIA. Suite à des discussions fructueuses entre les deux écoles sur le site, un travail en association avec le CFPne – en combinant la fonction de production et la fonction de recherche (HEPIA) – est la piste qui s'est imposée.

Depuis plusieurs années, de nombreuses collaborations se sont engagées entre l'HEPIA et le CFPne sur le site de Lullier. Une intensification de celles-ci sur la base de terrains dédiés à faire évoluer les méthodes de production et bénéficiant aux enseignements des deux entités résoudrait en grande partie les limites actuelles rencontrées et ferait du domaine de Lullier un site dynamique et avant-gardiste.

D'autre part, il est à préciser que le milieu académique incluant de la Ra&D est essentiel à l'innovation, favorisant le transfert de technologie ainsi que l'émergence de startups et la création d'emplois, tout en apportant de la valeur ajoutée aux filières concernées.

Dans ce contexte et afin de répondre au besoin d'espace de la filière agronomie et dans le but d'initier une collaboration dans le domaine de l'agriculture durable, le CFPne met à disposition de l'HEPIA une parcelle expérimentale d'environ 1 hectare pour satisfaire ses divers besoins en matière d'expérimentation et de Ra&D, avec pour objectif de contribuer au développement de pratiques culturelles innovantes. Les deux écoles travaillent actuellement sur des modalités de collaboration.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO